

Défendre les missions d'intérêt général des associations agréées de pêche ET de protection des milieux aquatiques

L'Association Régionale de Pêche en Auvergne-Rhône-Alpes et les 12 fédérations départementales de pêche et de protection des milieux aquatiques se mobilisent contre les idées reçues sur la pêche de loisir. Leurs missions d'intérêt général représentent un engagement environnemental fort en Auvergne-Rhône-Alpes. **Protection & gestion des milieux aquatiques et préservation de la biodiversité des cours d'eau : des missions pour préserver l'écosystème, mandatées par l'Etat et régies par le code de l'Environnement.**

L'ARPARA et les 12 associations départementales publient un [argumentaire](#)⁽¹⁾ revenant sur le vrai du faux des idées reçues véhiculées par les anti-pêche. Ces derniers vont jusqu'à afficher des vœux d'interdiction de la pêche au vif dans certaines municipalités. Des idées reçues remettant en question les missions d'intérêt général des associations agréées alors même que ces dernières agissent sur la préservation des milieux. Un enjeu important à l'échelle locale, départementale et régionale.

« C'est un engagement pour l'environnement et une mobilisation de nos pêcheurs, techniciens et partenaires institutionnels pour la préservation des milieux et des espèces qui est menée depuis des années pour la diversité des territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes ». Insiste Alain Lagarde, président de l'ARPARA.

À l'heure des débats et discussions à l'Assemblée Nationale sur le projet de « loi portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets », des textes ont été également déposés par les anti-pêche remettant en cause le droit de pêche et le droit de gestion des ressources piscicoles des associations agréées par la modification, entre autre, de l'article L. 435-5 du code de l'environnement ou demandant l'interdiction de la pêche au vif. Le projet de textes présenté en mars a été rejeté par l'Assemblée Nationale mais reste une nouvelle tentative des mouvements anti-pêche.

Un travail quotidien des associations agréées sur le terrain pour protéger biodiversité et espèces. Chacune des actions et missions menées par les structures associatives agréées de pêche et de protection des milieux s'articulent autour de deux enjeux environnementaux essentiels :

- la gestion, la protection, la surveillance et la valorisation des milieux aquatiques et du patrimoine piscicole,
- la sensibilisation à l'environnement et au développement durable auprès des publics.

Des missions d'intérêt général notamment financées par la pêche de loisir, SEUL loisir qui s'acquitte d'une taxe destinée à la préservation du milieu aquatique. Elle réinvestit l'argent des adhérents pêcheurs (vente de cartes de pêche) dans des actions concrètes : remise en état des cours d'eau, rétablissement de la continuité écologique ; aménagement d'accessibilité PMR, respect de la réglementation et conseil auprès des pêcheurs, sensibilisation des jeunes publics à l'environnement piscicole et aux pratiques de pêche.

Des actions d'intérêt général structurées et maillées aux côtés d'acteurs et collectivités des territoires, autour d'une préoccupation centrale : la gestion de la ressource en eau, de sa qualité et de son caractère indispensable pour notre environnement.

ARPARA - Association Régionale de Pêche en Auvergne-Rhône-Alpes

- Association régionale, loi 1901 créée en 2016 (anciennement URFEFPA créée en 2007), rassemblant 12 fédérations départementales régies par le code de l'environnement et reconnues d'utilité publique.

- Des missions d'intérêt général régies par le code de l'Environnement, inscrites dans l'[Article L430-1](#) (Modifié par LOI n°2016-1087 du 8 août 2016 - art. 145) et applicables par arrêté préfectoral.

→ SOURCES

(1) ARGUMENTAIRE ARPARA
<http://www.peche-auvergne-rhonealpes.fr/actualite/1890/1913-campagne-anti-peche.htm>

QUELQUES CHIFFRES SUR LA PÊCHE DE LOISIR EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES :

+ de 230 000 pêcheurs en 2019
/ 1,4 millions en France

1 Association Régionale
12 Fédérations départementales de pêche

Près de 400 A.A.P.M.A. (Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique)
2 Associations de protection des poissons migrateurs / MEM et LOGSMAH

+ de 49 000 kilomètres de cours d'eau

+ de 600 plans d'eau, lacs de plaine et de montagne, retenues, étangs...

+ de 30 parcours de pêche labellisés famille, découverte ou passion

+ de 60 hébergements pêche qualifiés

Environ 300 millions d'euros d'impact économique par an ⁽¹⁾ / 2 milliards d'euros en France ⁽²⁾

(1) Impact socio-économique sur le patrimoine de la pêche en Auvergne-Rhône-Alpes (ARPARA 2017)
(2) Impact sur le patrimoine de la pêche en France (ARPARA 2017)

